

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n°2023/11/14-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance exceptionnelle du 14 novembre 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant les échanges tenus lors de la séance du Conseil d'administration du 19 septembre 2023,

DECIDE :

OBJET : Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Article unique :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 19 septembre 2023 modifié par ses membres, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 18

Membres représentés : 9

Fait à Marseille le 14 novembre 2023

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Étaient présents :

Collège A

BERTON Éric (Président)
BOUFFIER Sophie
BRANDT-POMARES Pascale
LEONETTI Georges
MOURET Laurence

Collège B

DAUDE Hervé
LENGRAND-JACOULET Sophie
RIBAUD Anne
SIFFREIN-BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan
MASOTTI Véronique

Collège BIATSS :

FORESTIER Frédéric (*a quitté la séance à 17h00*)
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
ROSA Emmanuelle
TIR Fathia

Collège Usagers :

CHARLOT Lou (*a quitté la séance à 16h08*)

Personnalités extérieures :

PHILIPPE Aurélie (*a quitté le séance à 16h58*)
BIANCARELLI-LOPES Aurélie (*a du s'absenter pour raisons professionnelles de 14h50 à 15h55*)
SICARD DESNUELLE Marie-Pierre (*a quitté la séance à 14h53*)

Étaient représentés :

DORIOU Alexandrea donné pouvoir àBRANDT-POMARES Pascale
GODRON Amaurya donné pouvoir àBERTON Éric
MIQUELLY Véronique.....a donné pouvoir àBERTON Éric
GIMENEZ Guya donné pouvoir àLEONETTI Georges
LECCIA Paula donné pouvoir àLEONETTI Georges
LATIFI Amela donné pouvoir àMOURET Laurence
BLACHE Philippea donné pouvoir àMASOTTI Véronique
PROST Jean-Philippea donné pouvoir àMASOTTI Véronique
QUARANTA Jean-Marca donné pouvoir àTRANVOUEZ Erwan
CATONI Ghjuvan.....a donné pouvoir àCHARLOT Lou
DEHEE Delphine..a donné pouvoir à CHARLOT Lou

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 35
Quorum : 18
Nombre de présents : 20
Nombre de membres représentés (procurations validées) : 11
Nombre de membres absents : 4
Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 20+11, soit 31 présents ou représentés

Étaient absents sans représentation :

De SAINTE MARIE Isabelle
De PONCINS Côme
KEBE Malick
TANYOUS Pierre

Invités permanents

GALAND Mélanie, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille
CRIVELLO Maryline, Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CORVELLEC Laurence, Directrice générale des services

Invités à la séance

VERHAEGHE Damien – Vice-président Richesse humaine et patrimoine
LEGENDRE Simon – Directeur du Développement Durable
DOMEIZEL Mariane- Vice-Président développement durable
DURAND Ségolène– Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier
DELAPORTE Philippe – Vice-président Recherche
BERTI Johann - Directeur du service commun de Documentation
CLAIN Fanny – Directrice adjointe du service commun de Documentation
MESSINA Florence – Directrice des Affaires Financières
PIANEZZE Guillaume – Directeur des Ressources Humaines
BOS Pierre - Directeur général adjoint des services
VOGEL Damien - Directeur général adjoint des services
REGNER Isabelle – Vice-Présidente Egalité Hommes-Femmes
NICOD Lionel – Vice-président Formation
VALERIO Eric – Vice-Président délégué à la formation continue et à l'alternance
BAUER Carine – Directrice du Service de Formation Professionnelle Continue
ESMENARD Franck – Directeur du Pôle des Systèmes d'Impression – Direction de l'Exploitation du Patrimoine et de la Logistique

La séance est ouverte à 13 heures et 27 minutes.

INTRODUCTION

a) Appel

L'appel est réalisé.

b) Vérification atteinte du Quorum

Le Quorum est atteint.

c) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023

Mme Véronique MASOTTI est désignée pour être secrétaire de séance.

Mme Emmanuelle ROSA indique que son propos retranscrit page 8 avait été un peu plus développé. En effet, elle avait mentionné que les malfaçons sur les vitres de l'ilot Bernard DUBOIS devraient servir de référence et de point de vigilance. Plus loin, elle indique que ses remerciements visaient plus particulièrement la direction du patrimoine.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (3 abstentions (car un des membres avait 2 pouvoirs)).

2.c. Patrimoine

Le passage des points à l'ordre du jour ayant été modifié pour des raisons de contraintes professionnelles de Madame Ségolène DURAND, son point est voté en premier lieu.

2.c.1. Opération de réhabilitation des ailes 1 et 5 du TPR de Saint-Jérôme - Contrat de plan Etat-Région 2022-2027

Mme Ségolène DURAND rappelle que ce projet concerne la reprise de l'enveloppe des ailes 1 et 5 du TPR et la restructuration des espaces internes de recherche en vue de l'installation des laboratoires de chimie regroupant les laboratoires associés et d'un pôle physique regroupant les équipes du laboratoire de micro-électronique et de nano sciences.

Les justifications du projet sont liées au besoin urgent de rénover ce bâtiment, qui rencontre de nombreux dysfonctionnements liés à sa vétusté. Cette opération est la plus grosse opération du CPER 2021-2027, puisque son coût s'élève à 39,5 M€. Elle sera réalisée sur le Site de Saint-Jérôme en continuité de l'opération de restructuration des espaces de recherche des ailes 2 et 3 financée dans le cadre du CPER 2015-2020 pour un montant de 7,5M€ et dans la perspective de la requalification globale du TPR qui, à lui seul, représente 40% de la SDP totale du site.

Outre la rénovation thermique, l'objectif de cette opération est l'émergence de deux pôles de recherche modernes et adaptés aux défis qui sont les leurs : un pôle en sciences physiques qui regroupera à terme l'ensemble des équipes du laboratoire IM2NP et un pôle en sciences chimiques qui regroupera les laboratoires associés ICR, ISM2, Fédération de chimie.

L'opération proposera également des logiques fonctionnelles évolutives permettant de répondre aux besoins futurs, la rationalisation des espaces expérimentaux au regard de leur typologie, la diversification des espaces tertiaires, la qualité d'usages et la sécurité de tous les espaces, le renforcement de la visibilité des deux pôles scientifiques.

Ainsi, les travaux programmés concernent la réhabilitation de 9 700 m² SU.

D'un point de vue juridique, la Maîtrise d'Ouvrage de cette opération de restructuration sera portée par AMU et les achats de premier équipement seront coordonnés par AMU. Par ailleurs, le bien et le terrain d'assiette sont la propriété d'Aix-Marseille Université.

D'un point de vue financier, plusieurs financeurs entrent en jeu : l'État, à hauteur de 14 M€, le Conseil Régional à hauteur de 12 M€, la Métropole Aix-Marseille Provence pour 1 M€, la Ville de Marseille pour 6 M€, AMU pour 6,5 M€, soit un total de 39,5 M€.

Le planning prévisionnel prévoit de démarrer la consultation de la maîtrise d'œuvre en 2024 et les travaux entre 2026 et le premier trimestre 2028.

M. Damien VERHAEGHE ajoute qu'un état des lieux des besoins a été réalisé et que les personnes concernées pourront faire leurs retours. Enfin, il indique qu'une nouvelle présentation de l'affectation des surfaces par laboratoire sera faite lors d'un prochain Conseil d'administration.

Mme Emmanuelle ROSA indique que l'UNSA-SNPTE est favorable au plan des travaux. Elle précise que le risque chimique n'est plus présent et que cela avait été perçu positivement ; en effet, elle rappelle néanmoins que c'est l'un des derniers campus qui n'avait pas eu de réhabilitation de cette ampleur. Elle soulève la problématique des risques chimiques et l'importance d'avoir des bâtiments conformes en termes de sécurité et de traitement de l'air notamment.

Elle fait ensuite remarquer deux passages du document technique :

1. Page 16, il est précisé qu'un des objectifs pour améliorer la qualité de l'air est le « *tri des gaz évacués dans les sorbonnes et la bonne adaptation des débits aux besoins des usagers* ».
2. Page 23, est évoquée la « *Réalisation d'une consultation avec tous les acteurs du projet en phase pré opérationnelle* ».

En effet, elle émet un point d'attention suite aux retours qui ont été faits sur le site de Luminy par le département de chimie qui a signalé un raté dans la consultation des usagers. Elle insiste sur l'importance de la phase de consultation, au préalable, avec les laboratoires, celle-ci étant primordiale et précise que c'est un point à développer dans le détail en prenant son temps. Elle cite un exemple suite à la réalisation des travaux sur le laboratoire où les paillasses étaient blindées et non conformes à la demande faite initialement.

Mme Ségolène DURAND répond que le document présenté correspond à une première phase de présentation. Elle convient toutefois qu'il s'agit d'éléments à engager en termes de discussion et qu'il sera important de définir le périmètre correspondant aux échanges avec les usagers, dans une étape qui succèdera à celle de la présentation.

Mme Emmanuelle ROSA poursuit en indiquant qu'elle espère que le déménagements prévu ,page 25, fera l'objet d'une présentation en commission spécialisée.

Mme Fathia TIR indique que le SGEN CFDT se réjouit de ce projet. Par ailleurs, elle s'enquiert de l'évolution des travaux sur le site de Saint-Jérôme. En effet, elle indique que les travaux ne sont pas visibles de l'extérieur et que cela ne contribue pas à améliorer la perception du site par les personnes qui s'y rendent quotidiennement.

Mme Ségolène DURAND indique que le site de Saint-Jérôme a bénéficié de financements du CPER précédemment, mais jamais avec une ampleur aussi significative. Elle explique que le CPER 2015-2020 a permis d'intervenir sur les laboratoires et dans le but d'améliorer les locaux, mais qu'il n'y avait pas de dimension environnementale au projet. Elle ajoute que le CPER 2021-2027 apporte un regard différent, pour une réflexion stratégique et pour traiter de manière optimale le parc immobilier, zone après zone.

Mme Fathia TIR insiste sur l'importance de la communication afin de rassurer les collègues. Concernant les dotations, elle demande si un dépôt de dossiers de subventions auprès des collectivités devra se faire à chaque étape.

M. Damien VERHAEGHE indique que cette étape est déjà réalisée avec la signature du Contrat d'Avenir entre l'Etat et les collectivités territoriales. L'adoption par le conseil d'administration du dossier d'expertise est la suite juridique qui permet de débloquer les subventions. Le campus de St Jérôme bénéficiera de deux opérations majeures, celle qui vient d'être présentée et une autre intitulée « campus basse énergie »..

Mme Laurence MOURET rappelle que les travaux de la réhabilitation des bâtiments administratifs sont terminés depuis un certain temps.

Mme Ségolène DURAND indique que cela fait partie des travaux réalisés dans le cadre du CPER 2015-2020.

Mme Laurence MOURET ajoute que les travaux pour la désimperméabilisation du site sont bien visibles sur le site de St Jérôme.

M. Erwan TRANVOUEZ évoque l'aspect sécurité et demande ce qu'il est prévu pour les laboratoires et la sécurité des bâtiments, plus précisément la protection des matériels et des agents, en cas de dégradations et de vols, sont bien prévus.

Mme Véronique MASOTTI attire l'attention sur le fait qu'il faut être clairs avec les usagers dans leur demande. En effet, elle indique plusieurs problématiques qu'elle a constatées lors des travaux de réhabilitation du bâtiment TPR2 à Luminy : des climatisations et des hottes aspirantes qui n'ont pas été installées alors qu'elles avaient été demandées et qui sont nécessaires à la bonne utilisation des locaux et des salles de TP qui ne sont pas fonctionnelles. Il est nécessaire d'accompagner les usagers pour être rigoureux dans la demande et que leurs demandes soient entendues et prises en compte. Elle demande un accompagnement plus complet.

Mme Emmanuelle ROSA fait remarquer que la QVT est devenue QVCT, replaçant la sécurité avant tout point. La QVT était « cosmétique ». Elle ajoute qu'il y a une hiérarchisation et priorisation à effectuer, que la première étape à faire sur ce campus est d'être conforme aux normes d'un point de vue sécurité.

Le Conseil d'Administration approuve l'opération de réhabilitation des ailes 1 et 5 du TPR de Saint-Jérôme - Contrat de plan Etat-Région 2022-2027 à l'unanimité.

b) Stratégie de l'établissement

1.b.1. Lettre d'orientation budgétaire 2024

Mme Florence MESSINA rappelle que la lettre d'orientation budgétaire est le fruit d'un travail avec les différentes directions.

Elle présente dans un premier temps le contexte national inhérent à la préparation du budget :

1. Les effets de la crise mondiale sur le marché de l'énergie et des matières premières créant des surcoûts excessifs sur les premiers postes de dépenses de l'Université,
2. Les incertitudes sur l'évolution dans le temps de la Subvention pour Charges de Service Public octroyée par l'État ainsi que sur le niveau de compensation de nouvelles mesures gouvernementales,
3. Les nouvelles mesures RH annoncées en juillet 2023 (hausse du point indice 1,5%, octroi de 5 points à l'ensemble des agents, etc.) qui s'ajoutent à la non-compensation financière allouée à l'évolution « automatique » des dépenses de masse salariale, avec la suppression définitive du financement du Glissement Vieillesse Technicité positif.

Une présentation de la situation de l'établissement et de son contexte financier interne contraint est également faite. En effet, les mesures prises, au niveau de l'établissement, dans le cadre du mandat de la gouvernance actuelle ont permis d'obtenir un résultat positif en 2021 et de dégager des marges manœuvre afin de disposer d'un fonds de roulement conséquent. Ce contexte alors favorable a permis la mise en œuvre progressive d'un ambitieux programme d'investissements, matérialisé par le Plan Pluriannuel d'Investissements (59,7 M€) couvrant l'ensemble de ses missions, voté fin 2021 et actualisé en 2022.

Pour autant, la conjoncture économique et les récentes mesures liées n'ont pas permis le maintien d'un résultat positif en 2022, et Aix-Marseille Université a connu un premier exercice avec un résultat comptable déficitaire à -1,6 M€.

La feuille de route de l'administration de l'Université souhaite simplifier et fluidifier la procédure d'élaboration budgétaire : en 2023, un budget rectificatif unique est proposé au vote du CA du 3 octobre 2023 afin de rationaliser les temps de dialogue budgétaire ; de simplifier le calendrier budgétaire annuel ; de permettre un suivi plus fin de l'exécution infra-annuelle des différentes structures.

Dans un contexte financier contraint, ce fonctionnement nécessite cependant de se doter des moyens pour effectuer des redéploiements budgétaires sous enveloppe en cours d'année, c'est-à-dire d'identifier des leviers d'économie ou de parvenir à revoir les échéanciers, calendriers d'engagement et de décaissement faute de ressources complémentaires.

Il est indiqué que l'année 2024 sera marquée par la poursuite des dispositifs de la fondation A*Midex inscrits dans sa feuille de route stratégique 2021-2023. Il s'agira de continuer le déploiement de toutes les actions engagées durant cette période et notamment de lancer les nouveaux projets labellisés. 2024 marquera également le lancement de la nouvelle feuille de route stratégique pluriannuelle qui couvrira la période 2024 – 2027.

Quelques programmes structurants d'AMU en cours de déploiement sont listés :

1. Lauréat sur l'appel à projet BOOSTER,

2. Lauréat sur l'appel à manifestation d'intérêts : Marseille Immunology Biocluster (MIB),
3. Lauréat du Projet « Pôle Universitaire d'Innovation (PIU) Provence » (AAP Pôle Universitaire d'Innovation)
4. Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir France 2030,
5. Le projet I-NOVMICRO #2,
6. Le projet « FICCTION » Fédération des Industries Culturelles et Créatives pour un Territoire d'Innovation et d'Orientation (coordonné par UNICA dont AMU est partenaire).
7. Le programme de transformation Essentiel (dans le cadre du COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances initié par le MESR).

Sont également listés des projets structurants initiés en 2023 se poursuivront en 2024 :

8. Projet TIGER, AAP SFRI (« structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence »),
9. Projet « IDeAL », AAP IDeES (« intégration et développement des Idex et des Isite »),
10. Dream-U.

Ensuite, les orientations et mesures nouvelles de l'établissement sont présentées par grandes thématiques : la formation, la recherche, le développement durable et la poursuite de l'engagement à l'international.

M. Guillaume PIANEZZE présente le principe du prélèvement unique et la procédure budgétaire :

Mme Florence MESSINA présente ensuite la poursuite des opérations immobilières, avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), qui permet à la fois de sanctuariser un certain nombre d'engagements pluriannuels financés notamment sur les ressources constituées par l'établissement et de proposer des investissements nouveaux pour le patrimoine immobilier, en complément du CPER, pour soutenir la recherche (plateformes), la formation (salles de TP), la qualité de vie sur les campus et le gros entretien renouvellement (GER).

Les prévisions affichent, pour la période 2022/2027, des investissements patrimoine à hauteur de 254 M€ sur un total de 362,5 projeté, auquel il faut ajouter 100,8 M€ titre de Plan Campus. Les projets structurants concernés sont : les opérations de rénovation énergétique financées par le Plan de Relance en cours avec un objectif d'achèvement en 2024 et le renouvellement du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) début 2024 avec une programmation associée. Enfin, il est indiqué que les financeurs du contrat d'avenir 2022-2027 (ex-CPER) sont mobilisés pour mettre en place les financements en autorisations d'engagement dès 2022 et en 2023.

Les conditions de maîtrise du budget 2024 sont rappelées : affiner le pilotage budgétaire de chaque structure afin de mieux mettre en lien l'exécution et la construction budgétaire et préciser le cadrage annuel afin de continuer à maintenir les dépenses courantes et de poursuivre les efforts menés en vue d'accroître les ressources propres. Dans cet objectif, pour l'année 2024, les enveloppes par structure vont devoir s'inscrire dans un cadre d'une maîtrise des moyens.

Il est également précisé que le contexte de hausse généralisée des prix incluant le coût des fluides est susceptible d'induire des ajustements au niveau de la programmation des

opérations inscrites dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin de permettre de dégager des marges de manœuvre pour le budget 2024 s'agissant du BAIM et des opérations liées au patrimoine.

Enfin, la procédure budgétaire est précisée. En effet, il est indiqué que la préparation budgétaire sera conduite selon un calendrier classique avec un dialogue partagé. Une campagne d'emplois 2024 et un budget initial 2024 votés par le Conseil d'Administration le 19 décembre 2023, à l'issue des conférences de moyens qui auront lieu en octobre et au cours desquelles un retour sur l'exécution 2022 et la re prévision 2023 seront conduits.

Le PPI lui fera l'objet d'une actualisation lors du CA de décembre 2023 afin d'ajuster les évolutions de programmation et de réalisation des opérations immobilières de maintenance et de rénovation.

Mme Véronique MASOTTI s'enquiert de précisions concernant l'impact de l'annonce de la Ministre sur le fond de roulement des Universités et comment l'Université va être impactée.

M. Le Président explique que les universités françaises ont un fonds de roulement estimé à hauteur d'environ 1 Md€. Il ne s'agit pas d'argent qui dort, mais d'argent investi, dans la réhabilitation de locaux par exemple. Il explique que pour le site de St Jérôme, c'est 9 millions d'euros qui ont été investis par AMU. S'agissant de la facture énergétique, elle est passée d'environ 10 millions à 25,8 millions d'euros et que l'Etat a fourni seulement 3,8 millions d'euros de compensation ; le Président insiste pour indiquer qu'il refuse d'avoir une politique de restriction. Il indique que les mesures RH qui sont non compensées par l'Etat, sont alors financées par un prélèvement sur le fond de roulement de l'université. Il indique par ailleurs que pour continuer à « vivre normalement », ce fonds de roulement est dépensé et utilisé. Il rappelle que ce fonds de roulement conséquent a été constitué grâce à une gestion saine auparavant. Pour lui, le modèle de financement des universités doit changer. Il rassure toutefois le Conseil d'Administration sur le fait qu'AMU est tranquille de ce point de vue malgré la période dure actuelle que nous traversons.

M. Erwan TRANVOUEZ soulève la question d'une gestion interne des CFA par AMU, dans le but de trouver de nouvelles ressources.

M. Lionel NICOD explique qu'il s'agit d'une des spécificités. En effet, le CFA est régional et regroupe d'autres universités pour réguler la concurrence. Aussi, les frais du CFA sont relativement faibles en termes de frais de gestion : 550€ par contrats, soit entre 6 et 7 %. Toutefois, il convient qu'un CFA interne pourrait être une possibilité en fonction de l'évolution du CFA actuel.

Mme Fathia TIR s'enquiert du budget 2024 pour l'apprentissage.

Mme Florence MESSINA indique que les chiffres s'intègrent plus généralement dans le volet formation.

Mme Fathia TIR évoque la prime liée au pouvoir d'achat et son versement en 2024.

M. Guillaume PIANEZZE indique qu'un certain nombre d'avances seront décaissées sur les bulletins de salaire des agents avant la fin de l'année, pour le pouvoir d'achat et par rapport aux revenus. Il ajoute qu'au 1^{er} janvier 2024 aura lieu la confirmation de +5 points d'indice des

fonctionnaires et contractuels. Egalement le passage de 50 à 75% de la prise en charge des abonnements aux transports en commun par l'employeur.

Mme Fathia TIR indique par ailleurs que les apports demandés par les organisations syndicales durant le groupe de travail manquent à la présentation.

Mme Laurence CORVELLEC répond qu'il ne s'agit que de la lettre d'orientation, le reste sera présenté au Conseil d'Administration du mois de décembre.

M. Hervé DAUDE s'étonne de voir apparaître le logo COMP (Contrats d'objectifs, de moyens et de performance) dans la présentation et demande des précisions sur le sujet.

Mme Laurence CORVELLEC indique que ce sujet fera l'objet d'une présentation spécifique le 3 octobre. Elle indique qu'il s'agit d'un nouveau dispositif de dialogue avec l'État.

M. Le Président ajoute qu'AMU n'a pas encore signé, mais qu'elle est lauréate de l'expérimentation, projet rapportant 13 millions d'euros sur 3 ans.

Le Conseil d'Administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2024 à l'unanimité

1. SUJETS D'ACTUALITÉ ET D'ORIENTATION GÉNÉRALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

a) Actualités de l'établissement

1.a.1. Développement Durable d'AMU : bilan des actions menées lors de l'année universitaire 2022-2023 et perspectives

M. Simon LEGENDRE présente l'équipe et l'organigramme de la Direction du développement durable :

1. Direction : Simon Legendre
2. Administration / finances : Véronique Calleya
3. Partenariats, référentiel d'auto-évaluation, label Agir ensemble : Magali DOULLAY
4. Schéma directeur Développement durable / Responsabilité sociétale : Robin MAHEU
5. Mobilité et déchets : Stéphane SIGNORET
6. Projets étudiants Développement durable : à pourvoir

Les différentes actions de gestion des déchets sont listées :

1. Collecte des déchets en mélange, organisée et financée par AMU, hormis certains sites ou sites délocalisés (Gap, Digne, etc.), pour un coût global collecte environ 1,2 M€ / an
2. Recyclage : papier, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) et le mobilier de bureau, cartouches d'imprimante.
3. Le déploiement du recyclage du carton est prévu d'ici fin 2023 sur 5 grands sites (Schuman, Jas de Bouffan, Saint-Jérôme, Saint-Charles et Timone pour un coût estimé d'environ 72 k€).

Les actions de mobilité sont également présentées, avec l'évolution du Forfait Mobilité Durable (FMD), la prise en charge partielle des titres de transport, la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, l'installation d'abris-vélo et le déploiement du covoiturage, avec Klaxit dans un premier temps et Karos, le service de la Métropole qui sera mis en place à partir du mois d'octobre.

Mme Mariane DOMEIZEL présente les actions de sensibilisation et de formations pour les personnels :

1. Formation des enseignants sur les ODD fin 2022
2. Formation ludique sensibilisation DD mars 2023
3. Formation Sobriété numérique le 2 juin 2023
4. Troc vert en mars 2023
5. Cafés DD pour des discussions informelles entre la DDD et la communauté universitaire (Saint-Jérôme, La Timone)
6. Lancement réseau référents DD laboratoires – 1re rencontre 09/23

Ainsi que les perspectives :

1. Formation bilan carbone et écogestes (2e semestre 2023)
2. Prochains cafés DD sites Nord et Aix-en-Provence
3. Développement de nouvelles formations en lien notamment avec la DRH et l'école de développement des talents
4. Objectif de formation des référents DD des composantes, directions, services et laboratoires pour diffusion des bonnes pratiques
5. Formation des enseignants dans le cadre du COMP

Les actions à destination des étudiants sont rappelées : le concours DD en Trans', le bonus DD, les commissions FSDIE et CVEC. Elle indique que les perspectives envisagées portent sur le mois de l'engagement, la charte FSDIE DD et une COP4 étudiante.

Le volet enseignement comporte quant à lui la création d'une UE dédiée TEDS dans le cadre de DREAM-U, avec un groupe de travail composé des référents DD des laboratoires.

M. Simon LEGENDRE rappelle que la DDD a repris la coordination du plan de sobriété d'AMU, dont l'enjeu est de coordonner les résultats des expérimentations et de les essayer au profit de l'établissement et de la société.

De premiers résultats sont constatés : une baisse de 20% de la consommation de chauffage d'octobre 2022 à mai 2023 (vs N-1).

Les perspectives du Plan prévoient des réunions d'exploitation par site, un suivi des engagements des différentes directions, le développement de la sobriété au sein des laboratoires et l'installation de sous-compteurs pour mieux mesurer la consommation d'énergie.

Mme Mariane DOMEIZEL fait un point d'étape des différents mouvements notables chez AMU :

1. Décembre 2021 : engagement du Président pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur Développement durable / responsabilité sociétale (DD/RS)
2. 2022 : constitution et premières réunions d'un comité de pilotage pour l'élaboration du SD (COPIL DD/RS)

3. Janvier 2023 : réorganisation de la Direction générale des services avec la nomination d'un DGAS RSE regroupant 9 directions

En effet, ces mouvements correspondent aux mouvements déclenchés par le ministère :

4. Janvier 2023 : Plan Climat du MESR, qui rend obligatoire la création d'un schéma directeur DD/RS d'ici fin 2024
5. Mai 2023 : Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), avec deux axes DD/RS
6. Juin 2023 : lettre de cadrage pour l'élaboration du schéma directeur DD/RS

M. Simon LEGENDRE rappelle la constitution du pilotage du projet, qui est accompagné par l'AFNOR depuis le début de l'année 2023, pour une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un SD DDRS. Le COPIL est composé de 25 membres représentant des composantes, laboratoires, directions et services, étudiants, Vice-Présidents et organisations syndicales. Cette démarche est par ailleurs coanimée par Mariane DOMEIZEL (VP DD), Jean-Louis MORO (VP vie des campus, QVT, sécurité au travail), Pierre BOS (DGAS RSE), Simon LEGENDRE (Directeur DDD) et Robin MAHEU (chef de projet RSE - DDD).

Les prochaines étapes portent sur la constitution de 9 groupes de travail, qui se réuniront entre les mois d'octobre et de décembre, sur différentes thématiques : commande publique durable, enseignement et formation, recherche et innovation, exploitation et patrimoine, économie circulaire, mobilité, biodiversité et politique Sociale. Ces groupes de travail établiront des propositions d'actions et des objectifs à partir du diagnostic AFNOR et du référentiel d'auto-évaluation.

Les prochaines étapes prévoient la formalisation du plan au cours du semestre 2024, avec cible d'adoption par le Conseil d'administration en juin 2024 et l'objectif de labellisation DDRS d'ici à fin 2025 avec accompagnement financé par le COMP.

Mme Maryline CRIVELLO remercie Mariane DOMEIZEL et Simon LEGENDRE pour leur présentation.

Mme Emmanuelle ROSA indique que les représentants du personnel élus au CHSCT n'ont pas pu être associés à la présentation du plan de sobriété. Toutefois, une réunion est prévue le 28 septembre et permettra aux élus d'être en mesure de faire des propositions. Elle insiste sur le fait que les représentants du personnel espèrent pourront être associés à la démarche.

Mme Mariane DOMEIZEL prend note de la remarque et rappelle que la vie du plan de sobriété va se poursuivre.

Mme Emmanuelle ROSA demande si l'accompagnement par l'AFNOR se fait dans le cadre de l'obtention d'un label.

Mme Mariane DOMEIZEL indique que bien que l'AFNOR délivre un label, la DDD vise le label DTRS, qui est spécifique à l'enseignement supérieur. En effet, il s'agit d'une labellisation qui correspond davantage aux activités de l'établissement.

1.a.2. Rapport d'activité 2022 du Service Commun de Documentation (SCD)

M. Johann BERTI et Mme Fanny CLAIN diffusent une présentation participative, via le logiciel Wooclap, qui informe le Conseil d'Administration d'un certain nombre de données chiffrées :

1. + 2M de visites en 2022, soit +62 vs 2021 et -23 vs 2019.
2. +4 M de visites à distance en 2022, soit +1,2 vs 2021 et +10,2 % vs 2019.
3. +21 M d'usagers formés aux compétences informationnelles, soit 2050h de formation, 93 % de formations dans les cursus et 84 % des répondants à l'enquête OVE estiment que la formation leur a été utile ou très utile.
4. 212 événements culturels dans les BU d'AMU en 2022.
5. 10 000 nouveaux dépôts en texte intégral dans HAL AMU, un record, 63 000 dépôts à fin 2022.
6. 40 % de télétravailleurs au SCD.

Mme Fanny CLAIN précise que les perspectives 2023 inscrivent la modernisation des BU au programme. Les différents travaux réalisés en 2022 sont énoncés.

M. Johann BERTI ajoute que la création du nouveau projet de service s'inscrit également dans les perspectives du SCD.

Mme Laurence MOURET demande des informations sur le projet de nouvelle BU du site Nord de Marseille.

M. Johann BERTI indique que dans le cadre de la restructuration du site de l'hôpital Nord, l'aménagement d'une nouvelle BU est prévu.

Mme Emmanuelle ROSA demande si dans le cadre du dispositif plateaux un passage au niveau 2 est prévu.

M. Johann BERTI indique que l'AMU est titulaire du dispositif et que celui-ci est évolutif. En effet, il peut y avoir de nouvelles ressources, mais pour l'instant, le dispositif doit trouver son public.

Mme Emmanuelle ROSA indique que ce dispositif n'a pas une visibilité très forte et qu'il faudrait travailler sur cela, notamment sur la situation de handicap des personnels et usagers. Elle s'enquiert par ailleurs de l'application de l'accord sur le télétravail.

M. Johann BERTI indique que le SCD est un service de l'université et que c'est la charte d'AMU qui régit l'accord. Il ajoute qu'il n'y a pas de particularité pour le SCD.

Mme Emmanuelle ROSA souhaite connaître l'existence d'instances de dialogue interne au service.

M. Johann BERTI répond que le SCD est doté d'un conseil documentaire.

Mme Véronique MASOTTI indique que la médiation animale organisée a bénéficié de bons retours de la part des étudiants, notamment puisque celle-ci a eu lieu durant la période d'examens.

M. Johann BERTI remercie Véronique MASOTTI pour son retour et convient que malgré les doutes sur l'efficacité du projet a priori, le résultat de cet événement a été très positif.

Mme Fathia TIR s'enquiert des améliorations envisagées d'un point de vue thermique sur les BU.

M. Johann BERTI répond que la BU des Fenouillères fera l'objet de travaux d'ici l'été 2024 pour que les espaces internes puissent bénéficier d'une climatisation. Cela est en cours de discussion et d'affinage.

Mme Laurence CORVELLEC ajoute que la décision de climatiser tous les bureaux a été actée, que le budget a été identifié, et que le point sera traité.

1.b.2. Rapport d'exécution du plan d'action égalité femmes-hommes

Mme Isabelle REGNER rappelle que le plan d'action obéit à une réglementation et qu'il s'insère dans le cadre du plan d'action gouvernance visant à améliorer la Qualité de Vie au Travail. Le plan se décline en 5 axes, dont 4 obligatoires et 1 optionnel :

1. Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
2. Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
3. Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois
4. Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle
5. Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations

Ces 5 axes se déclinent en 51 actions concrètes et opérationnelles, accompagnées d'indicateurs de suivi et d'évaluation et qui s'appuient sur les résultats de la recherche scientifique sur les stéréotypes de genre et la discrimination.

Il est annoncé que la plupart des actions ont été mises en place. Une présentation par axe est ensuite faite.

Concernant le premier axe, Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il est précisé qu'il s'agit primordialement d'élaborer un PAE 21/23 en concertation avec les partenaires sociaux et accompagner sa mise en œuvre. Les différents objectifs de l'axe sont listés : Renforcer la connaissance statistique de la situation comparée des femmes et des hommes, évaluation et suivi des actions conduites en matière d'égalité professionnelle ; Favoriser l'égal investissement des femmes et des hommes dans le dialogue social ; Responsabiliser l'encadrement sur l'égalité professionnelle et Coordonner l'ensemble des actions avec les partenaires.

Concernant le deuxième axe, Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, les objectifs sont les suivants : Analyser annuellement et diagnostiquer les éventuels écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes et Diagnostiquer et limiter les effets de la maternité sur la rémunération des titulaires. Un outil DGAFP a été déployé dans ce cadre.

Le troisième axe s'est manifesté par la mise en place de 5 actions destinées à promouvoir l'égalité, l'inclusion et la diversité au sein de l'université, à garantir l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'accès à l'emploi en développant une communication non genrée et en sensibilisant l'ensemble des acteurs aux effets des biais de genre. Au total, 102 interventions ont été réalisées et 13 ont été programmées pour l'automne 2023.

Concernant le cinquième axe, il est rappelé qu'un guichet unique a été créé en mai 2022, le Service Pour le Respect et l'Égalité (SPRE), qui intervient sur tous types de discrimination et tous types de harcèlement moral. Il est également indiqué que 220 saisines ont été effectuées depuis la création du SPRE, alors que seulement 118 situations avaient été signalées entre 2016 et 2021.

Mme Fathia TIR demande si les documents produits par l'Université, notamment les statuts, ne devraient pas favoriser l'écriture inclusive. En effet, elle fait remarquer qu'il est toujours mentionné « Le Directeur », même si le poste est pourvu par une femme.

Mme Isabelle REGNER indique qu'un groupe de travail planche sur le sujet pour établir un guide de communication équitable en genre. Pour ce faire, il est nécessaire de décortiquer la circulaire de novembre 2017, qui donne un certain nombre de directives sur l'écriture inclusive. En effet, une analyse juridique est en cours pour donner des recommandations.

Mme Emmanuelle ROSA indique, à propos de l'axe 2, que le groupe de travail dont elle fait partie a proposé de créer une cellule ad hoc, avec un collègue de la DAJI et un collègue de la DRH. Aussi, elle partage l'existence d'une jurisprudence qui permet, dans une procédure, la communication de la fiche de poste d'un collègue masculin pour effectuer une comparaison avec la même fiche de poste d'une collègue femme. Enfin, elle indique qu'un rapport de la Cour des Comptes sorti en 2023 pointe les dysfonctionnements et les incohérences de ces plans égalité. Elle termine en remerciant le Président pour la création et mise en place du Service pour l'Égalité au sein d'AMU.

Mme Isabelle REGNER indique à propos de la remarque d'Emmanuelle ROSA sur le rapport de la Cour des Comptes, que les plans, tels qu'ils ont été pensés par le ministère, sont trop ambitieux et manquent d'évaluation. Elle ajoute que cela a entraîné des disparités entre les universités.

Elle conclut en indiquant que le RSU et le rapport d'exécution présenteront des informations plus précises.

Le Conseil d'Administration approuve le rapport d'exécution du plan d'action égalité femmes-hommes à l'unanimité.

1.b.3. Projet de création de la Mission Europe pour la Recherche, service mutualisé avec l'IRD, l'Inserm et le CNRS

M. Philippe DELAPORTE rappelle qu'une excellente synergie est mise en place depuis plusieurs années entre AMU et les organismes de recherche. Le périmètre de la mission est le suivant : la gestion financière des projets obtenus est sous la responsabilité de la Tutelle gestionnaire. La Mission ne se substitue pas aux tutelles gestionnaires des projets pour leur gestion financière et le suivi d'exécution.

Ses objectifs sont présentés :

1. Augmenter la participation des unités aux appels à projets européens
2. Renforcer la visibilité et la qualité du soutien aux chercheurs : mise en place de processus communs et logique de guichet unique ;
3. Bénéficier d'effets d'échelle : partage des compétences des partenaires ;
4. Élargir les cercles d'influence des établissements ;
5. Assurer une montée en compétences des personnels et des scientifiques avec des formations mutualisées.

La Mission a pour cible d'être opérationnelle au 1^{er} janvier 2024 en un lieu commun : 63, la Canebière à Marseille.

2. AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.a. Formation

2.a.1. Modifications de l'offre de formation (MOF) par les composantes, pour l'année universitaire 2023/2024

M. Lionel NICOD indique que 4 composantes sont concernées : ALLSH pour le Master Anthropologie, FDSP pour le catalogue M1, SMPM – Paramédical pour le diplôme masseur-kinésithérapeute 1^{er} et 2^d cycle. Les différentes modifications sont présentées.

Le Conseil d'Administration se prononce favorable aux modifications de l'offre de formation (MOF) par les composantes, pour l'année universitaire à l'unanimité.

2.a.2. Capacités d'accueil en 2e et 3e années du 1er cycle des formations de santé, filières : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP), pour l'année universitaire 2024/2025

M. Lionel NICOD indique que la filière kiné reste à part. Il rappelle que, comme chaque année, l'université doit déterminer avant le 1er octobre de l'année ses capacités d'accueil en deuxième et troisième années du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire suivante. À noter qu'il y a un total de 789 places pour la rentrée 2024.

Il est rappelant qu'un texte de loi contraignant impose 30 % d'étudiants dans des parcours à 60 ECTS, 30 % d'étudiants dans des parcours à 120 ECTS et un minimum de 5 % de passerelles. Aussi, 50 % d'étudiants, au maximum, viendront de PASS-LASS PASS et 50 % de LAS.

Il est indiqué que la CFDU s'est prononcée favorable à l'unanimité sur ce point.

Il explique par ailleurs qu'un lissage s'effectue sur la 2^e année, puisque les étudiants se sont rendu compte que les deux parcours n'imposaient pas de hiérarchie et qu'il était possible d'accéder à PASS en venant de LAS.

M. Georges LEONETTI ajoute qu'encore cette année, les filières maïeutique et pharmacie n'atteignent pas les quotas.

M. Lionel NICOD indique qu'un questionnement doit se faire sur la filière pharmacie, qui n'attire plus autant. Pour lui, c'est un questionnement plus général sur le fait que les étudiants ne se dirigent plus autant vers la médecine. C'est une problématique de l'attractivité de la filière pharmacie.

Le Conseil d'Administration approuve les capacités d'accueil en 2e et 3e années du 1er cycle des formations de santé, filières : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP), pour l'année universitaire 2024/2025 à l'unanimité.

2. b. Ressources humaines

2.b.1. Prime de responsabilité pédagogique (PRP) : suppression des gradations pour les responsabilités de formation

M. Lionel NICOD explique qu'il s'agit de simplifier le processus par la suppression des gradations de 6 heures, qui sont issues d'une décision d'AMU et non de textes officiels.

Le Conseil d'Administration approuve la suppression des gradations pour les responsabilités de formation à la prime de responsabilité pédagogique (PRP) à l'unanimité.

2.b.2. RIPEC C2 Formation : actualisation de la liste des fonctions éligibles, suppression des gradations pour les responsabilités de formation et revalorisation au taux HCC en vigueur à compter du 1er juillet 2023

M. Lionel NICOD indique que les gradations ont été supprimées et que le point d'indice ayant augmenté de 1,5 %, une actualisation de la liste des fonctions éligibles est nécessaire.

Mme Véronique MASOTTI demande si cet alignement est obligatoire.

M. Lionel NICOD répond par la négative. Il explique toutefois que cela répond à une volonté d'avoir une équité entre les corps éligible au RIPEC et les autres.

Le Conseil d'Administration approuve l'actualisation de la liste des fonctions éligibles et la suppression des gradations pour les responsabilités de formation et revalorisation au taux HCC en vigueur à compter du 1er juillet 2023 pour le RIPEC C2 à l'unanimité.

2.b.3. Projet de révision de la délibération n°2023/03/16-23 relatives aux principes généraux de répartition des obligations de services et référentiel d'équivalences horaires d'Aix-Marseille Université - Gestion pluriannuelle des services d'enseignement

M. Lionel NICOD indique qu'en vue de la prochaine accréditation et afin d'assouplir la gestion des obligations de service des enseignants-chercheurs, il est proposé de faire évoluer les principes généraux de répartition des obligations de service et référentiel d'équivalences horaires en introduisant la possibilité d'une gestion pluriannuelle des obligations de service par une modulation de service.

Le Conseil d'Administration approuve le Projet de révision de la délibération n°2023/03/16-23 relatives aux principes généraux de répartition des obligations de services et référentiel d'équivalences horaires d'Aix-Marseille Université - Gestion pluriannuelle des services d'enseignement à l'unanimité.

2.b.4. Régularisation de l'offre des prestations d'action sociale des personnels

Mme Laure MAILLE indique que dans le cadre de l'action sociale, il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la mise en place d'un vote global pour l'ensemble des 19 prestations afin de faciliter le circuit de mise en paiement et de limiter le nombre de pièces justificatives à échanger, en concertation avec l'agent comptable d'AMU, dans un souci de simplification administrative.

Le Conseil d'Administration approuve la Régularisation de l'offre des prestations d'action sociale des personnels à l'unanimité.

2.b.5. Revalorisation des seuils d'accès à l'action sociale des personnels

Mme Laure MAILLE indique que pour pouvoir attribuer à des prestations d'action sociale, le SCASC utilise le coefficient familial de référence, qui sert de seuil de référence.

Ce seuil s'élève actuellement à 14 000€ chez AMU. En effet, ce montant dit quotient familial SCASC est fixé librement par chaque établissement, il est fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de part fiscale.

Il est précisé que ce montant de QF est en vigueur depuis la création d'AMU en 2012 et n'a jamais été revalorisé. Après enquête auprès de quelques établissements, ce QF s'élève dans les autres établissements entre 12 500€ et 18 000€ (Sorbonne U). AMU se situe dans la moyenne, mais son offre est une des plus complètes et avancées socialement.

Compte tenu du « sociale et engagée » porté par la gouvernance d'AMU, il est envisagé après étude de faisabilité et de soutenabilité budgétaire de revaloriser ce QF pour compenser l'inflation et permettre à un plus grand nombre d'agents AMU d'être subventionné au titre de l'action sociale.

Deux simulations sont présentées :

1. Simulation en volume sur base du bilan 2022 et des 1744 dossiers validés (base réelle) :
 1. Seuil actuel QF<14 000 € : 938 agents concernés soit 54 % du total dont familles avec enfants 676 soit 39 %
 2. Option revalorisation QF<15 000 € : 1017 agents concernés soit 58 % du total dont familles avec enfants 739 (42 %) → +79 nouveaux agents subventionnés (4 %)
 3. Option revalorisation QF< 16 000 € : 1 096 agents concernés soit 63 % du total dont familles avec enfants 806 (46 %) → +158 nouveaux agents subventionnés (9 %)
2. Simulation de l'impact financier sur le budget du SCASC : application de ces coefficients multiplicateurs 4 % et 9 % au bilan financier 2022 avec projection sur le BP 2023.
 1. Sur le budget de masse salariale (prestations d'action sociale) : Impact sur les dépenses de toutes les prestations d'action sociale (PS) sous conditions de ressources (9 sur 17) qui représentent 30 % « seulement » des dépenses de PS

soit + 6 986 € avec un QF à 15 000 € et + 15 247 €. Avec un reliquat de 58 000 € en 2022 et de 45 000 € projeté pour 2023, la revalorisation du QF à 15 000 € comme à 16 000€ est soutenable.

2. Point de vigilance pour le budget de fonctionnement : Impact potentiel à la baisse sur les recettes des activités culturelles, sport et loisirs et enfance : plus d'agents subventionnés à 80%. Mais cette baisse devrait être compensée par l'augmentation des budgets de fonctionnement de ces 3 thématiques prévu sur le BP 2024 grâce à des économies de gestion (réduction des places de parking notamment) qui va se traduire par une augmentation de l'offre et donc du nombre de bénéficiaires et d'encaissements.

Il est d'ailleurs précisé que cette proposition de revalorisation a été validée à l'unanimité par le Conseil de gestion du SCASC le 6 juillet 2023 qui privilégie l'option d'un QF à 16 000 €.

Par ailleurs, il est proposé de revaloriser le seuil de l'aide complémentaire de 4 prestations d'action sociale enfance à partir du 01/01/2024. En effet, le ministère du Travail fixe annuellement dans sa circulaire les seuils minima de l'action sociale interministérielle et prévoit la possibilité pour chaque structure de valoriser cette aide par l'adjonction d'une aide complémentaire. Le SCASC propose cette aide complémentaire pour la restauration collective et pour 4 prestations enfance. Le montant de cette aide complémentaire a été revalorisé en 2019 pour la restauration collective. Le montant des aides complémentaires pour les prestations enfance n'a jamais été revalorisé. Le SCASC avec avis favorable du Conseil de gestion propose une revalorisation des seuils de l'aide complémentaire par enfant et par année scolaire comme suit.

Les propositions sont présentées :

1/ Proposition de revalorisation du quotient familial, base de référence SCASC, pour définir et attribuer le niveau de subvention applicable aux bénéficiaires de l'action sociale d'AMU, à 16 000 € au lieu des 14 000 € en vigueur.

2/ Proposition de revalorisation des seuils de l'aide complémentaire en plus des montants obligatoires définis par le ministère pour les 4 prestations enfance ciblées : centres aérés, colonies, séjours linguistiques et séjours dans un cadre éducatif

Au lieu de :

- Si QF ≤ à 6 660€ : 280 € maximum
- Si QF compris entre 6 661€ et 9 120€ : 180 € maximum

Appliqué :

- Si QF ≤ à 8 000€ : 280 € maximum
- Si QF compris entre 8 000€ et 11 000€ : 180 € maximum

Le Conseil d'Administration approuve les deux propositions susmentionnées à l'unanimité.

2.d. Normatif

2.d.1. Modification des statuts du Service de Formation Professionnelle Continue (SFPC)

M. Éric VALERIO indique les évolutions législatives et réglementaires et notamment la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, conduisent le Service de Formation Professionnelle Continue SFPC à modifier son appellation. Ainsi, il est proposé de simplifier les statuts en accord avec la nouvelle organisation du service et d'adopter une nouvelle dénomination : « FOR'PRO » pour Formation Professionnelle dans la mesure où le terme « continue » a été supprimé des textes en vigueur.

Mme Emmanuelle ROSA fait remarquer que l'article 2 est modifié de manière significative, en passant de « *Le SFPC met en œuvre la politique de formation continue de l'université.* » à « *Le FOR'PRO élabore, pilote et décline la politique de formation professionnelle, inscrite dans la stratégie formation de l'établissement* ».

M. Éric VALERIO répond que le service est en effet devenu un véritable acteur.

M. Erwan TRANVOUEZ fait remarquer que des noms de logiciel sont mentionnés dans les statuts, cela signifie que si un changement de logiciel se fait, il faudra également changer les statuts.

Mme Fathia TIR demande pourquoi l'écriture inclusive n'est pas utilisée dans le document. En effet, la directrice est une femme, mais il est mentionné « *Le Directeur* ».

M. Éric VALERIO prend note du point de Fathia TIR.

Mme Maryline CRIVELLO indique que ce point doit être vérifié avant d'être modifié.

Mme Laurence CORVELLEC fait savoir que la circulaire de 2017 indique que le masculin est une forme neutre. Elle ajoute qu'une réflexion sera faite pour réfléchir aux modalités qui pourront être envisagées.

Mme Emmanuelle ROSA déplore que les circulaires soient appliquées avec plus ou moins de rigueur en fonction des sujets.

Le Conseil d'Administration approuve la modification des statuts du Service de Formation Professionnelle Continue (SFPC) à l'unanimité.

2.d.2. Révision des statuts de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)

Le point est reporté au Conseil d'Administration du 3 octobre 2023.

2.e. Divers

2.e.1. Sortie d'inventaire de matériel de façonnage hors d'usage

M. Franck ESMENARD indique que la Direction d'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique d'Aix-Marseille Université souhaite sortir de l'inventaire 13 machines de façonnage. Lesdites machines ne sont plus en état de fonctionnement et ne peuvent faire l'objet de réparation.

Le Conseil d'Administration approuve la sortie d'inventaire de matériel de façonnage hors d'usage à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 12.

**Le Président du Conseil d'administration,
ÉRIC BERTON**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "Université d'Aix-Marseille" around the top and "AMU" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.